

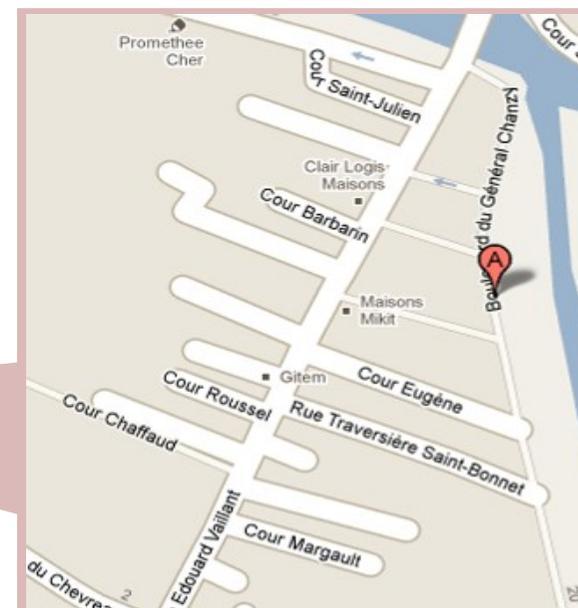
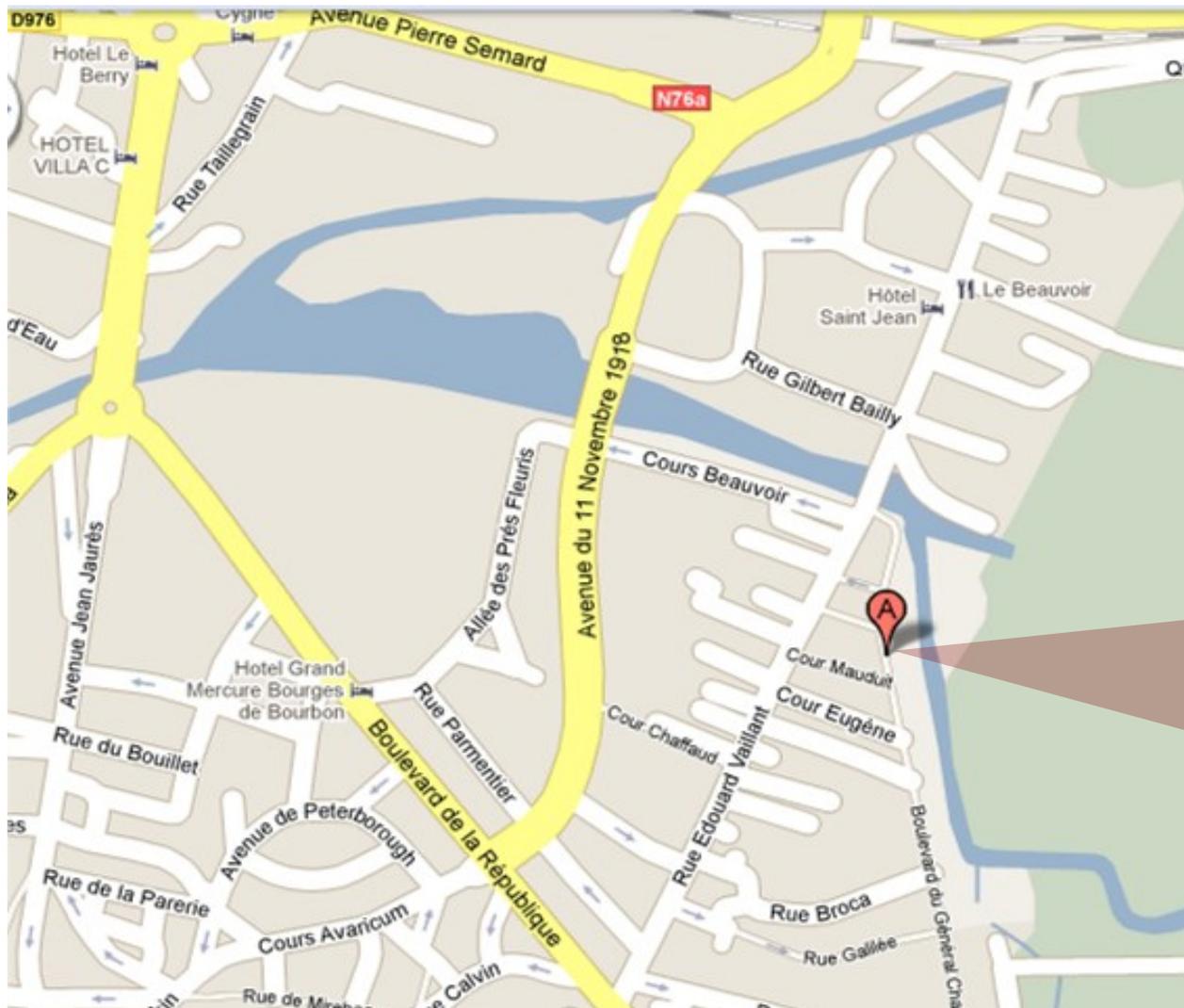
# Moulin de la Voiselle

**Mairie de Bourges**  
11 rue Jacques Rimbault  
CS 50003  
18020 BOURGES Cedex



**BOURGES**

Service Réglementation et Affaires Commerciales  
Secteur locations de salles  
02 48 57 83 39  
02 48 67 58 11  
02 48 57 68 37  
[locsalle@ville-bourges.fr](mailto:locsalle@ville-bourges.fr)



## 5 boulevard Chanzy – 18000 Bourges

*Située parallèlement à la rue Édouard Vaillant et à côté des Marais.*

**Coordonnées GPS : Latitude 47.0890955 / Longitude 2.4015568**



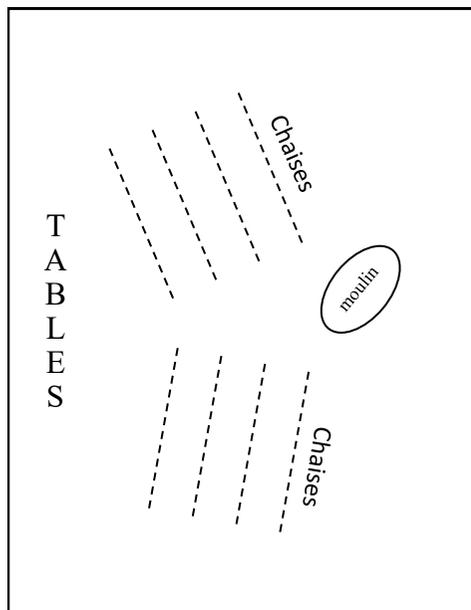
**Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Par contre, absence de sanitaire PMR.**



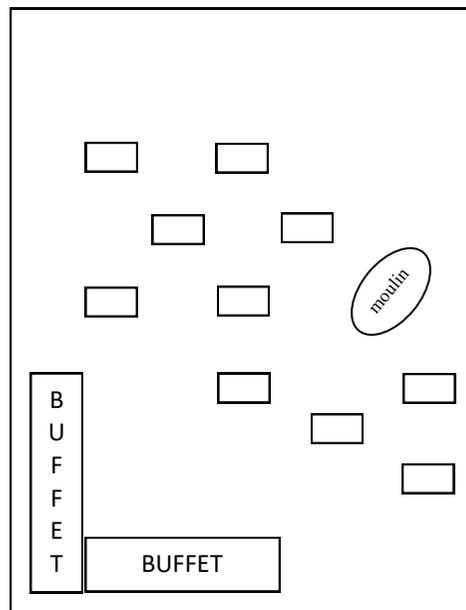
*La roue du moulin est présente dans la pièce principale.  
Elle est excentrée et oblige à la contourner pour utiliser l'ensemble de la surface de la pièce.*



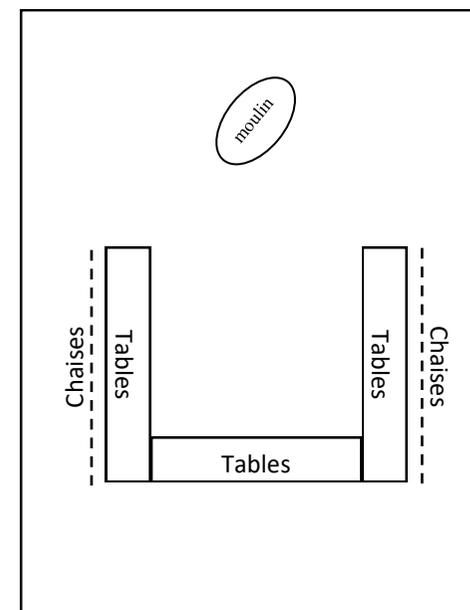
### Conférence



### Repas



### Réunion



### De multiples configurations ...

Équipée pour accueillir **maximum 65 convives à table,**  
**ou 112 personnes debout,** le Moulin de la Voiselle  
dispose de :

- 65 chaises,
- 24 tables pliantes rectangulaires (120 cm x 60 cm)

(Δ Le mobilier doit être nettoyé et correctement rangé à l'endroit  
indiqué par le gardien)



## Les types de manifestations autorisées

- Repas chauds, fêtes de famille,
- Buffets froids, vins d'honneur,
- Réunions, forums,
- Conférences, stages,
- Kermesses,
- Arbres de Noël,
- Expositions,
- Bourses aux vêtements, aux jouets,
- Chorales,
- Activités de loisirs (jeux de société, de cartes...)
- Brocantes (sous conditions)

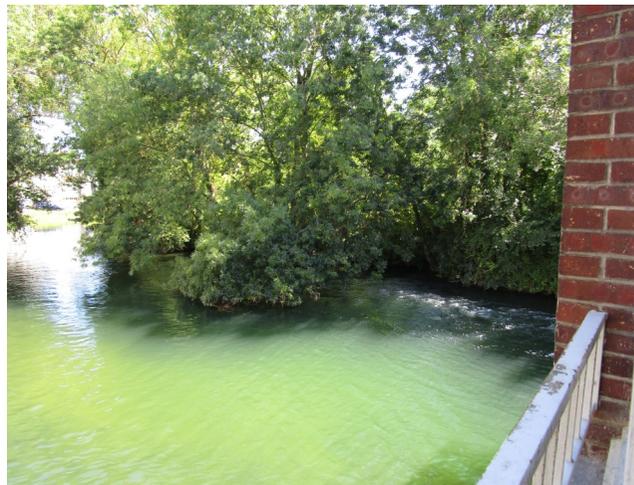


## Etat des lieux et nettoyage du site

- Un état des lieux contradictoire et détaillé est établi au début et à l'issue de la réservation.
- L'horaire de remise des clés commence au plus tôt à **8h**.
- L'état des lieux de sortie doit être terminé au plus tard à **23h**.
- La salle, les abords, la cuisine et les sanitaires doivent être rangés, nettoyés et débarrassés de tous débris au moment de l'état des lieux de sortie.
- En cas de restitution du site dans un état de propreté non conforme (salle, abords, cuisine et sanitaires), une facture sera libellée au nom de l'utilisateur.
- L'utilisateur doit fournir les produits de nettoyage.



**Un espace de détente et de nature aux portes des marais**



## Une cuisine de 10 m<sup>2</sup>

*Cuisine équipée d'électroménager familial*

- 1 four électrique
- 1 micro-ondes
- 1 plaque vitrocéramique avec 4 foyers
- 1 réfrigérateur / congélateur
- 1 évier 2 bacs
- Aucune vaisselle n'est mise à disposition



## Quelques informations utiles

**Chauffage :** Radiateur au gaz

**Surface :** 120 m<sup>2</sup>

**Éclairage :** Néons

**Vestiaires :** portant à cintres

### Sanitaires

- 1 sanitaire hommes + 1 urinoir, 1 lavabo
- 2 sanitaires femmes , 1 lavabo

**Parking :** dans les rues adjacentes.

*La cour du Moulin de la Voiselle est interdite au stationnement.*

### Déchets

- 1 point d'apport volontaire, situé place Saint Bonnet, à côté de l'Eglise, pour tous les déchets



## Quelques consignes de sécurité

Notre objectif, sécuriser votre évènement.

Pour que votre manifestation se déroule le plus en sécurité possible, il convient de vous assurer de ces quelques règles :

- La capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée,
- Les issues de secours doivent rester dégagées ainsi que l'accès aux extincteurs,
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des salles municipales, de même de consommer des produits stupéfiants sur le site,
- Il est interdit d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.) sur le site (intérieur et extérieur de la salle ),
- Il est interdit d'ajouter du matériel électrique sans consultation préalable du Secteur locations de salles.

## Quelques interdictions

- Il est interdit d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site,
- Il est interdit de sortir le mobilier (tables, chaises...),
- Les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens guides pour les personnes malvoyantes qui sont, quant à eux, autorisés à accéder à toutes les salles

## Rappel des numéros

Astreinte SNG	<b>06 13 27 04 95</b>
Astreinte de la Mairie	<b>02 48 57 80 00</b>
Pompiers	<b>18</b>
SAMU	<b>15</b>
Police	<b>17</b>
N° de secours européen	<b>112</b>
Centre Antipoison d'Angers	<b>02 41 28 21 21</b>